

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quatre août à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Pascale GERVAIS BORDIER, Mireille TOURAILLES

MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Olivier PLANARD, Guillaume PIC

M. Geert SCHILTMANS a donné procuration à Mme Mireille TOURAILLES

M. Jean-Claude HERZOG a donné procuration à M. François GRANIER

Mme Nathalie REGNIER a donné procuration à M. Hugues ALORY

Monsieur le 1^{er} adjoint déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désigné, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Aménagement sécuritaire RD123
- Subvention pour le comité des fêtes
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (11 votants) le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 est adopté. Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie, publié sur le site internet et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Aménagement sécuritaire RD123 (2014/0038) :

Choix de l'entreprise pour les travaux

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 26-II et 28 du Code des marchés Publics) pour les travaux d'aménagement sécuritaire RD123.

Monsieur le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication au Gard ECO N°557 conformément à l'article 40-IV-1° du Code des marchés Publics.

Pour les travaux, trois offres ont été reçues.

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre, de la négociation et du classement final, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée au groupement LAUTIER MOUSSAC/ DAUDET pour sa proposition d'un montant de 35 062,14 € HT, soit 42 074,57 Euros TTC.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée
- Approuve le déroulement de la consultation et de la négociation
- Approuve le choix du groupement LAUTIER MOUSSAC / DAUDET pour un montant de 35 062,14 € HT
- Donne tout pouvoir à son Maire pour signer les marchés, ainsi que toutes pièces relatives à leur exécution.

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

III. Subvention pour le comité des fêtes (2014/0039) :

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil la demande de subvention du comité des fêtes de Montmirat. Il informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour allouer cette subvention.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accorde une subvention de 500 € au comité des fêtes de Montmirat ;
- approuve les virements de crédits indiqués ci-dessous :

Sur le budget M14

Section dépenses de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 6574 → + 500,00 €

Section recettes de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 731 → + 500,00 €

Présents : 08 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 25.